


Sur demande dans nos agences

Personnes concernées : Conducteurs volontaires titulaires d'un premier permis de conduire depuis au moins six mois et au plus douze mois.

Objectifs de la formation : Cette formation post-permis a pour objectif de renforcer les compétences acquises par les conducteurs, elle entraîne la réduction de la période probatoire.

Contexte : La formation complémentaire prévue à l'article L. 223-1 du code de la route, destinée à renforcer les compétences acquises par les conducteurs, repose sur une démarche volontaire et entraîne une réduction de la période probatoire. La réduction de la période probatoire concerne uniquement les conducteurs qui n'ont pas commis, durant la période probatoire, d'infractions ayant donné lieu à un retrait de points ou ayant entraîné une mesure de restriction ou de suspension du droit à conduire.

CONTENU DE LA FORMATION

 Auto B ou B1, Moto A1 ou A2 depuis au moins six mois et au plus douze mois.


Ne pas avoir commis pendant la période probatoire, d'infractions ayant donné lieu à un retrait de points ou ayant entraîné une mesure de restriction ou de suspension du droit à conduire.

Faire cette démarche volontairement.

DURÉE

 Une journée de formation de 7h.

FORMATEUR

 Formateur diplômé BEPECASER (ayant suivi la formation animation de la formation complémentaire au permis) ou TITRE PROFESSIONNEL ENSEIGNANT DE LA CONDUITE ET DE LA SECURITE ROUTIERE.

DISPOSITIF DE SUIVI

 Feuilles d'émargement à la demi-journée.

LIEU DE FORMATION


 Au sein d'une agence CityZen.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

 Conduite des échanges interactifs et encourager la prise de parole des élèves à partir :

- D'un questionnaire d'auto-évaluation potentiellement sur un simulateur.
- Des supports vidéos, photos, descriptions de scénario.
- Des supports visuels d'aide à la prise de décision.

ACCESSIBILITÉ

 Centre de formation conforme aux arrêtés en vigueur et relatifs à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public. Se renseigner auprès de l'agence concernant l'accès à la formation visée.

VALIDATION DES ACQUIS

 Attestation de suivi de formation complémentaire prévue par l'article L223-1 du code de la route.

TARIF

 En agence CityZen .

SÉQUENCE 1 : Présentation de la formation : 10 min

- Cette séquence vise à créer un climat favorable aux échanges et à la réflexion, à faciliter la prise de parole des stagiaires et à capter leur attention.

SÉQUENCE 2 : Questionnaire d'auto-évaluation : 15 min

- L'objectif est de permettre au stagiaire de se connaître en tant que conducteur et prendre en compte ses limites.

SÉQUENCE 3 : Constitution du groupe : 35 min

- Se présenter, confronter ses expériences au groupe, découvrir sa singularité et créer du lien.

SÉQUENCE 4 : Traitement du questionnaire d'autoévaluation : 45 min

- Confronter ses expériences au groupe et découvrir le groupe.

SÉQUENCE 5 : Perception des risques : 1 h

- Se positionner face au risque,
- Se confronter à la perception des autres,
- Prendre en compte les différents points de vue pour mieux appréhender le risque.

SÉQUENCE 6 : Situations complexes : 1 h 15 min

- Situations complexes,
- Comprendre et résoudre des situations complexes.

SÉQUENCE 7 : Mobilité et thématiques caractéristiques des jeunes : 1 h 45 min

- Être capable de construire et d'anticiper ses déplacements,
- Prendre conscience des influences du contexte (environnement, pairs, véhicule, etc.),
- Être conscient des conséquences de ses décisions (personnelles, professionnelles, sociales, etc.).

SÉQUENCE 8 : Choix de mobilité : 1 h

- Se connaître en tant qu'usager de la route : être conscient de ses choix en matière de mobilité et de déplacement,
- Être sensibilisé aux questions environnementales,
- Découvrir des modes de déplacements alternatifs.

SÉQUENCE 9 : Bilan avec engagement : 15 min